

**ATTESTATION PERMANENTE**

**Exploitant(e) agricole**

Je soussigné(e) exploitant(e) agricole sur la commune de

N° de Siret : ou N° Pacage :

Certifie sur l’honneur que mon déplacement est lié au motif autorisé par l’article 1er du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

- Déplacement entre le domicile et le lieu d’exercice de l’activité professionnelle,

- Déplacement nécessaire pour les besoins de l’exploitation agricole

Ces activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail.

Attestation permanente valable à compter du 17 mars 2020 et pour une durée illimitée

Fait pour valoir ce que de droit,

Signature de l’exploitant(e)